

Gros oeuvre ccmi et second oeuvre

Par Remslebricolo, le 30/07/2015 à 11:25

Bonjour à tous,

Ma femme et moi avons pour projet de faire construire une maison. En rencontrant plusieurs constructeurs l'un d'entre eux nous à proposé l'idée suivante: Faire le gros oeuvre sous CCMI puis dans un second temps faire réaliser le second oeuvre en "maître d'oeuvre" par les artisans du dit constructeur. Le but étant de réaliser une économie en supprimant les marges sur tout le second oeuvre.

Ma question, Es-ce l'égal ? Qu'elle sont les risques pour nous de faire ce genre " d'arrangement " ?

Merci de vos réponses

Cordialement,

Par talcoat, le 30/07/2015 à 19:26

Bonjour,

Dans la mesure où le constructeur propose le plan de la construction, il n'est pas possible de souscrire un contrat limité au hors d'eau / hors d'air.

De toutes façons attention aux fausses économies, il est généralement préférable de rester dans le cadre du CCMI plus protecteur.

Cordialement

Par Remslebricolo, le 31/07/2015 à 10:54

Merci beaucoup de votre réponse. En effet je trouve cet arrangement étrange, j'attends tout de même d'avoir le devis de la proposition noir sur blanc pour décortiquer tout sa (juste par curiosité)